



PV Réunion de Printemps 2023 du 26 Mai 2023

Membres Présents : Mr Amiot Pascal, Mr Charriere Georges, Mme Istria Marie-France, Mme Devezeaud Suzy, Mme Behlia Audrey, Mr Dastrevigne Patrick, Mr Ghigonetto Claude, Mme Ghigonetto Claudine, Mr Carpentier Guillaume, Mr Combe Cyril

Membres Absents : Mr Faure-Vincent Eric, Mme Richand-Baulier

1. 1.Allocution du Président.

« Bonjour à tous, Bienvenue Audrey pour ta première réunion au sein du comité départemental des Hautes-Alpes où tu as été coopté à la précédente réunion.

Nos championnats départementaux et régionaux sur notre territoire sont maintenant terminés et nous constatons une forte participation lors de ces éliminatoires où les différents clubs sur lesquels nous nous sommes appuyés pour organiser ces éliminatoires ont eu à cœur de faire les choses bien, notamment au niveau de l'accueil des joueurs et des bénévoles, proposant des sites de qualités rendant agréable les moments passés par les compétiteurs sur les terrains de pratique.

Etant membre du Comité Directeur je vous rappelle que nous avons tous des responsabilités et nous devons tous les assumées. Nous reviendrons plus tard sur les différents évènements auxquels le comité est confronté à l'heure actuelle.

Je souhaite que cette réunion soit constructive et que chacun de nous dans ses interventions soit courtois parce que je pense qu'à des moments il risque d'y avoir des tensions.

Je vous souhaite à tous et toutes une bonne réunion. »

2. Approbation compte-rendu Réunion ouverture 2023 du 27/01/2023

Mr Combe rappelle qu'en tant que membre coopté Mme Behlia ne pourra prendre part à aucun vote lors des réunions de comité directeur.

Approuvé à l'unanimité

3. Approbation Compte-rendu Réunion du Congrès 2022.

Approuvé à l'unanimité

4. Point Licences.

A ce jour, nous sommes à 1403 licenciés, une douzaine de pass-contact pour les concours du club de Laragne vont être fait, et une licence en mutation est en attente. Mr Dastrevigne informe le comité que la commission licence rencontre des difficultés à se procurer les photos pour une dizaines de licenciés malgré les relances aux concernés et à leurs clubs.

La commission licence propose de ne pas commander de licence en 2024 si le dossier n'est pas complet.

Mr Combe rappelle qu'avant la Covid, le comité des Hautes-Alpes comptait 1470 licenciés, Et qu'un bruit courrait sur le retour du club de Tallard qui était jusqu'ici en sommeil.

Mr Dastrevigne précise qu'à ce jour aucun document n'a été fourni pour le réveil de ce club mais qu'une quarantaine devrait suivre avec cette affiliation et que d'ici la fin d'année nous devrions battre le record atteint avant la pandémie.

Nous sommes à 23% de féminines sur la totalité de nos licenciés.

La commission licence va établir un nouveau document de travail qui leurs permettra de travailler de façon optimale et qui sera présenté à l'AG

5. Comptabilité.

Au niveau des indemnités des championnats départementaux :

- 3000€ ont été retirés du compte sur tous les éliminatoires, et 3016€ ont été redéposés dû au fait des +/- 4/8/12€ rencontrés lors des différents qualificatifs.
- 108€ d'enveloppes non distribuées ont été redéposés
- 99€ ont été déposés qui correspondait au 1€/équipe sur les concours fédéraux de lendemains des championnats pour l'arbitrage.
- 40€ d'amendes pour absences de licences ont été déposés.

2 subventions ont été déposées également avec l'aide de Cyril

Pour la première, subvention du département, notre trésorière a dû aller au CDOS un après-midi se former car tout le système avait changé.

Pour la deuxième, une matinée à été consacrée à l'obtention la subvention pour le développement de la vie associative.

En plus de ces demandes, un dossier pour l'ANS a été demandé par Mr Combe.

Si les demandes passent, il pourrait être envisagé de procéder à **la gratuité des licences pour la catégorie Junior.**

L'appel à cotisation de la fédération à été réglé à l'aide du Livret A au 31 Mars 2023 qui nous permet ce roulement en attendant les règlements des cotisations des clubs.

A ce jour la totalité de ce qui est sorti du livret a été remplacé.

Doivent être perçus à ce jour 49 077€ de cotisations licences. A ce jour, il nous reste à percevoir 12 179€.

Les championnats de France n'ont pas encore été déduits des comptes.

L'euro des jeunes et l'euro des arbitres ont permis de collecter 2168€ x 2

Mme Istria à mis en place un tableau des arbitrages qui n'a plus été mis à jour depuis les éliminatoires de Serres, où les frais d'arbitrages s'élevait à l'époque à 2600€.

Sur les éliminatoires d'Embrun, les bénéfices sont estimés à peu près à 1000€.
Pour rappel, sur l'année précédente, les bénéfices ont été de 27€.

6. Discipline.

Au niveau départemental, la commission départementale de discipline n'a pas été saisie.

Les événements du Triplettes féminin ont fait l'objet d'un rapport de jury et d'un rapport d'incident. A la suite de ce rapport des poursuites ont été prononcées avec le Président de la commission de Discipline Départementale à l'encontre de trois protagonistes.

Mme Devezeaud étant concernée ce rapport a été envoyé au Comité Régional car en tant que membre d'un Comité Directeur, c'est l'instance supérieur qui doit traiter le dossier. Le Comité Régional à donc décider d'entamer également des poursuites par concomitance des faits à l'encontre des trois personnes concernées.

Un rappel à été fait quant au contenu du rapport qui doit rester confidentiel, ce qui à entrainer une suspension temporaire de redirection des mails sur la boite personnelle de Mr Dastrevigne étant concerné directement puisque sa sœur est mêlée à l'affaire en cours.

De plus, Mr Combe informe Mr Dastrevigne qu'un recommandé adressé à Mr Roux qui arrive au comité ne doit être ouvert uniquement par Mr Roux.

7. Bilan Championnats Départementaux Qualificatifs Régionaux 2023. (Annexe 1)

Augmentation de 20% de participation sur chaque catégorie.

Si l'an prochain de nouvelles augmentations de participations arrivent, il faudra repenser l'organisation de nos championnats. Dans un premier temps commencer le samedi matin, comme dans tous les nationaux, ce qui nous permettra d'avoir une amplitude de lumière naturelle plus important et de ne pas avoir de problème avec des sites qui manquent encore de luminosité, et peut être à l'avenir à repasser en secteurs. Cette année nous avons passé le 3x3 Vétéran sur 1 jour et demi, ce qui a plu à certains et pas à d'autres pour x raisons mais l'an prochain nous garderons ce planning qui à permis un Championnat moins fatiguant pour nos Vétéran. Les inscriptions arrêtées au Mardi semblent ne pas avoir été appréciées par tout le monde, dans d'autres départements, nous rappelons que les inscriptions sont arrêtées 15 jours avant et que à la vue de la croissance du nombre des participants, les clubs organisateurs bénévoles, ont besoin de plus de temps pour se projeter sur la construction du site afin de pouvoir demander à leurs communes de la place supplémentaire. Les tirages des qualificatifs de l'an prochain se feront le Mardi avant la compétition. Le jeudi n'avait été mis en place uniquement à cause de l'ancienne base de données

fédérale qui ne se mettait à jour dans la nuit du mercredi au jeudi, à l'heure actuelle la base s'actualise tous les jours.

Qualificatifs Régionaux : Le club de Briançon SC a reçu les qualificatifs régionaux. Un accueil de la part du Club appréciés de tous, joueurs et organisateurs. de beaux jeux et un cadre très bien.

Ces qualificatifs ont été un peu compliqués à traiter par le Comité 05. Nous avons eu des difficultés sur le rôle du superviseur mis en place par le Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur, et nous avons un échange actuellement à ce sujet avec le CR pour éclaircir les rôles du superviseur et du délégué car il y a eu des frictions pendant ces 4 jours ce qui est assez éprouvant. Ce que nous pouvons dire c'est que chacun a son territoire et que quand nous nous déplaçons sur les territoires d'autres présidents, nous sommes « invités » et quand on est invité, on n'est pas le chef. Ce qui n'a pas été accepté par certaines personnes qui ont été remis à leurs places d'invités pendant ces 4 jours.

8. Bilan des Compétitions du CD05.

- Trophée Intergénérationnel, Le 12 Mars 2023 au Boulodrome de Gap : 17 équipes inscrites (+2 n-1)
- Concours 1 Adulte 1 Enfant : 21 équipes inscrites au plan d'eau d'Embrun (+10 n-1)
- Concours Triplettes Mêlée, Le 18 Mars 2023 au Boulodrome de Gap :
 - 18 équipes inscrites au concours A
 - 17 équipes inscrites au concours B
- Concours départementaux parallèles aux championnats :
 - Triplettes Mixtes Gap : 21 équipes
 - Doublettes Formées Gap : 56 équipes
 - Doublettes Formées Jeu-Provençal : 12 équipes
 - Doublettes Vétéran Embrun : Annulé pour intempéries
 - Doublette Féminin Embrun : 10 équipes
 - Triplettes Pétanque Briançon : Annulé pour intempéries
 - Doublettes Formées Serres : 32 équipes
 - Triplettes Formées Serres : 11 équipes
- Odalyades : Le 25 Juin 2023 à la Bâtie-Neuve : 16 équipes inscrites n-1
- Challenge des As Jeu-Provençal
- Challenge des As Pétanque

Pour 2024 un concours pourrait être envisagé le samedi après midi du TaT Masculin, suite aux demandes entendues sur les terrains.

Audrey Behlia nous fait part d'une remarque qui lui a été rapporté sur la formule du concours complémentaire qui devrait suivre la formule du championnat départemental associé. Cette remarque sera remontée aux présidents lors de la réunion des présidents de fin d'année.

9. Bilan CDC toutes Catégories.

Suite aux problèmes rencontrés entre les différents clubs sur les dates qui ne convenait pas à l'un ou tous les joueurs n'étaient pas disponible etc, les CDC qualificatifs seront pensés en regroupent l'année prochaine sur des dates fixes au moins pour les Vétérans et le Jeu-Provençal. La date butoir du CDC Jeu-Provençal devait être annoncée lors de la réunion du Comité Régional du 9 Juin 2023 juste après la réunion du comité de pilotage régional. Nous sommes également en attente du lieu de confirmation des lieux pour les CRC qui devraient se dérouler dans le 04.

CDC Vétéran : Sur 10 équipes inscrites dont Briançon SC qui a dû faire forfait par qualification d'office par le comité de Pilotage du CR, car ne le sachant pas ils ont fait jouer leurs équipes de CRC en CDC, ce qui rendait impossible l'intégration de ces joueurs à l'équipe qualifiée en CRC 1. Ce forfait a permis au comité de pilotage de faire des parties de barrages entre les seconds des 3 poules, faisant suite au mail de Mme Borsi sur la remontée du fait que son club ait pu perdre en ayant joué qu'une seule partie. Les CDC Open et Féminin ont eux aussi du coup été modifiés en qualifiant les 2 premières équipes de chaque groupe.

C'est l'équipe du Gap-HA 1 qui remporte le CDC Vétéran 2023 et qui se qualifie pour le CRC Vétéran 2023.

10. Bilan Coupes de France Pétanque et Jeu-Provençal 2023.

Mme Ghigonetto tenant à s'expliquer sur la situation rencontrée pour l'organisation de la partie finale de la coupe de France Jeu-Provençal, explique que lorsque Mr Roman et Mr Corbani sont venus lui taper sur l'épaule pour savoir comment allait se passer la partie finale, Mme Ghigonetto leurs confirme qu'elle s'occupe de la coupe de France Pétanque et non Jeu-Provençal, et que Mr Carpentier s'est vexé à ce moment là mais que ce n'avait pas été fait dans ce but. Mme Ghigonetto explique alors que le tirage de la coupe de France Pétanque a été fait également celle du Jeu-Provençal et que cette dernière n'étant composée que de 3 équipes elle ne s'en était pas occupé. Mme Ghigonetto affirme également ne pas avoir reçu le résultat de la rencontre Pelleautier / R.Millon ce qui lui rendait impossible de connaître la composition

de la finale et qui la confortait dans l'idée que le Jeu-Provençal n'était pas géré par sa commission.

Mr Carpentier explique alors que ce qui l'a agacé est que cette commission n'était pas la sienne, qu'il avait déjà absorbé toutes les compétitions de type CDC, qu'à la dernière réunion de comité directeur il avait spécifié ne pas pouvoir tout absorber et que la coupe de France il ne s'en occuperait pas. Le problème a donc été que personne ne s'en est occupé et qu'en définitive c'est Mr Carpentier qui a dû sélectionner en 3 jours le lieu en passant des coups de fils à Mr Parpillon à embrun pour trouver des jeux, à Mr Richard Roux pour savoir si il pouvait arbitrer ce jour-là, trouver un accord entre les clubs pour pouvoir fixer une date la date butoir approchant. Ce qui à rendu la semaine bien remplie pour quelqu'un qui travaille encore. De plus le mail avec les résultats de la rencontre Pelleautier / R Million a été envoyé le 27 Avril 2023 à Mme Ghigonetto. Résultats qui n'ont apparemment pas été reçus.

Suite à ça Mme Ghigonetto demande la date butoir de la coupe de France Pétanque. Il lui a été rappelé que dans le premier mail envoyé au sujet de la coupe de France 23-24 le règlement était joint mais que si besoin il lui serait renvoyé.

Mr Combe explique à Mme Ghigonetto que les dates butoirs des rencontres ne lui serait pas communiquées mais qu'elle devait faire un tableau des rencontres pour les définir sur les différentes parties et qu'après les clubs communiquerait les résultats. Un planning doit être créé. Le Président, le Secrétaire et la Vice-Présidente se sont occupés du 1^{er} tour ensemble mais après c'était à la commission de gérer la suite. La rencontre Gap-Cercle devait avoir lieu d'ici quelques temps, mais Mme Ghigonetto précise ne pas savoir quand les autres parties doivent jouer. Et demande à avoir les dates butoirs des différents tours. Ce qui lui a été précisé que sous tous les tableaux publiés sur le site, envoyé aux membres du CD et aux Présidents de Clubs, la date butoir était marqué sous le tableau. La date butoir du 16 Aout a alors été rappelée.

Pour éviter l'an prochain la même problématique, les dates de rencontres seront imposées sans regroupement au calendrier.

11. Anomalies Championnat Départemental Triplettes Promotion 2023.

Tous le monde sait donc ce qui s'est passé ce jour-là, les demi-finales ne s'étant pas jouées dans le bon ordre, il a fallu les faire rejouées et cela a entraîné plusieurs courriers.

Mme Ghigonetto demande à prendre la parole :

« Sur le moment j'ai cru que c'était moi, mais je ne me suis pas trompée. J'ai bien donné les numéros qu'il fallait, mais seulement, il y a des joueurs qui ont dit qu'ils croyaient qu'ils jouaient là. Ils avaient le 42 et le 43. Moi j'ai bien annoncé le 85 contre le 42 et le 43 contre le 53. Quand je suis rentré que j'ai vu le résultat j'ai dit, « mon dieu je me suis trompée » mais je ne m'étais pas trompée, ce sont eux qui se sont trompés. Il faudra qu'on m'explique d'ailleurs comment ces 6 joueurs qui depuis le samedi ont un numéro, viennent à la table viennent s'inscrire, et après jouent à la place du 43. Quand ils viennent que je les paie, d'ailleurs c'est souvent Mr Marotta qui venait, je leurs demande quel numéro, 42, puis je leurs donnait les 10 euros. Ils ont fait quand même 7 parties. »

Mme Devezeaud corrige à ce moment-là qu'il y aors 4 équipes qui se trompent, la 42, la 43 et celles qui devaient jouer contre.

Mme Ghigonetto précise que ce sont les équipes de Guillestre qui se sont trompées.

Mme Devereaud informe que sur les terrains, quand on lui dit qu'elle doit jouer contre la 17, elle ne va pas jouer contre la 19, ça veut dire qu'il y a 4 équipe qui n'ont pas compris leurs numéros.

Mr Combe, Président du CD05, précise que ces courriers reçus ont également été reçus de Mme Lucette Coste, Présidente du Comité Régional Provence Alpes Cote d'Azur, et qu'après lecture de ces rapports elle demandait a Mr Dastrevigne en tant qu'arbitre et Mme Ghigonetto en tant que déléguée de faire un courrier écrit sur le déroulé des faits. L'erreur étant humaine et maintenant irréversible, il va falloir trouver et attribuer les responsabilités de qui à fait cette erreur, car les courriers parlent de préjudices moraux et d'autres. L'erreur peut arriver mais elle est compliquée à comprendre.

Il en relève de plusieurs anomalies :

Le tirage n'a pas été fait en présence des joueurs. Quand on procède au tirage à la reprise il faut appeler les capitaines pour qu'ils y assistent et afin d'éviter cette erreur.

L'arbitre qui est en complément du délégué, se trompe également. Mr Dastrevigne explique qu'il était pris avec les petits et qu'il n'a pas pu déceler l'erreur.

Les joueurs ne sont pas que des numéros, quand on annonce un numéro d'équipe, on peut au moins annoncer son capitaine. Mme Ghigonetto précise qu'au Championnat de France sur le carton il n'y a que des numéros. Le président lui précise que les parties accouplées sont énoncées au micro avec le nom des capitaines. Chose que Mme Ghigonetto n'avait pas sur le site.

Ça veut dire aussi qu'au moment où ils jouent, le délégué et l'arbitre, ne savent pas qui doit se rencontrer à part des numéros.

Suite à tout cela il va falloir revoir le rôle du délégué, c'est tout de même le maître de la compétition accompagné de l'arbitre.

Lors du Jury, Mme Ghigonetto assure qu'elle n'a pas eu droit à la parole qu'elle était pestiférée.

Mr Dastrevigne explique avoir lancé les parties en leurs donnant leurs numéros et n'a pas vérifié les informations puis a laissé Mr Robert Laurent arbitrer les demi-finales pour pouvoir lui-même aller arbitrer les championnats Jeunes.

Mme Ghigonetto nous a alors montré le papier sur lequel elle avait écrit les numéros équipés qui correspondait aux bons numéros d'équipes.

Mme Devezeaud intervient alors :

« Il peut y avoir une personne qui se trompe, deux personnes, mais 12..., On ne peut pas chercher de savoir à qui la faute mais on ne peut pas dire que c'est la faute des joueurs non plus, parce qu'à un moment donné 6 joueurs qui se trompent en même temps, les autres qui se trompent en face qui d'accord ne connaissent peut être pas le numéro des équipes de Guillestre, mais à la rigueur ils savent contre laquelle ils sont censé jouer, et sur les 6 de Guillestre il n'y en a pas un qui tilt en se disant moi je suis la 43 qu'est ce que je fais là... »

Mr Combe rappelle que les courriers sont là et qu'il va falloir y répondre par écrit. Cette erreur qui malheureusement est arrivée est très préjudiciable d'autant plus qu'elle est arrivée à ce stade de la compétition. Du coup nous mettrons en place des choses pour éviter ce genre d'erreurs à l'avenir :

Nous allons remettre les cartons de jeux. Au moins sur la fiche de jeu ça sera écrit.

Nous allons acheter un écran de renvoi. Quand nous ferons le tirage le joueur sera au courant.

Nous achèterons une sono plus performante que nous déplacerons sur les sites. Ces mesures montreront aux clubs que des fois le comité peut faire des erreurs, que nous ne les cautionnons pas, mais aussi que nous réagissons pour que cela ne se reproduise plus.

Mme Ghigonetto précise à nouveau qu'elle n'a fait aucune erreur.

Mr le Président lui dit alors qu'il lui faudra l'expliquer aux 12 joueurs.

De plus, une explication concernant les événements survenus au Triplettes promotion le soir du 1^{er} jour a été demandé. Mr Dastrevigne confirme avoir été sur les terrains mais tout était déjà terminé, et Mme Ghigonetto atteste que cet « accrochage » n'en était pas un, que le joueur était présent sur le site le lendemain matin et qu'il lui avait dit que l'autre joueur était comme ça, qu'il était « fougueux » et qu'il n'y avait aucun problème entre les deux joueurs, Ces dire viendrait de l'animosité régnant entre certains clubs du département.

12. Anomalies Championnat Départementaux Jeunes.

Le comité s'est donné pour mission, un objectif de créer de l'activité pour les jeune, de créer des compétitions, nous avons des subventions, nous faisons pour que ça fonctionne, nous faisons de la communication, et quand nous arrivons sur un championnat départemental, le mécontentement est très présent quant à ce qui s'est passé ce jour-là. Là encore, des courriers sont parvenus au comité pour nous dire que ça s'est vraiment mal passé. Un enfant de catégorie Cadet a été placé en catégorie Minimes, ce qui entraine l'annulation du championnat.

Mr Dastrevigne a été pris lors du championnat jeune par la réunion du jury du triplettes promotion, il n'y avait du coup plus d'arbitre chez les jeunes, Mr Faure-Vincent était là faisait le coach de l'équipe d'Embrun, on fait venir des petits, à 13h30 on leurs dit à 14h00, puis on commence a 15h00. Une préparation et une organisation qui laissent à désirer, et à la sortie on disqualifie les jeunes...

Nous au niveau du comité départemental cela a engagé :

- Des frais d'hôtel

- Des récompenses pour des joueurs qui ont gagnés mais qui n'auraient pas du gagné car l'équipe n'était pas conforme.

- Des joueurs ont fait 1h de route pour participer

- Avec l'euro des jeunes récoltés, les récompenses attendues n'étaient pas à la hauteur

- Des tenues ont été faites à leurs taille pour rien

- Un gouter posé sur la table qui aurait pu être plus convivial.

Comment peut-on en arriver là quand il s'agit d'enfants...

Vraisemblablement, la commission en question ne fonctionne pas. Une discussion a eu lieu entre le responsable de la commission et le Président du CD05, qui a annoncé que suite à ces anomalies il allait présenter sa démission, mais que sa démission ne serait valable qu'une fois qu'il l'aurait fait parvenir au comité par écrit.

Le responsable de la commission aurait expliqué par téléphone qu'il n'aurait pas eu toutes les informations nécessaires lors de la constitution de ces groupes, sauf qu'il était assisté de Mr Dastrevigne qui est responsable de la commission licence et qui avait accès en amont à ces informations.

Différents courriers ont été adressés au comité départemental et régional suite à ce championnat. Ces lettres, qui sont des rapports d'incidents, seront montrées au Président de la Commission de Discipline

Cette commission ne fonctionnant pas, elle va être réformée. Mal grès le cout que cela peut entrainer, nous avons dans nos effectifs Mr Roger Bosco qui est diplômé d'état, et le Président compte lui proposer d'intégrer cette commission et de développer cette commission.

En dédommagement pour les jeunes inscrits, une triplète de boule sera offerte aux finalistes des championnats jeunes.

13. Commission Arbitrage.

Un éclaircissement à été demandé par le Président du Comité sur la tarification de l'arbitrage, lors de la réunion des arbitres il avait été convenu que l'arbitrage serait réglé pour 80€ journée + déplacement compris aux arbitres. Sauf que le comité a reçu la facture de Mr Paoli de 100€ par jour pour les doublettes Jeu-Provençal.

Mr Amiot nous rappelle alors que Mr Paoli est arbitre National.

Mr Combe rappelle également que la proposition de la journée d'arbitrage était pour tous les arbitres, et que le comité n'était pas dans l'obligation de régler cette somme qui n'avait pas été convenu au préalable et qui correspond à la grille qui avait été refusée par la commission d'arbitrage et par le Président du comité car les indemnités départementales étaient trop basses.

Suite à la réunion d'arbitre, Mr Dastrevigne nous confirme la validation par la commission d'arbitrage de 80€ déplacement compris.

Mr Amiot informe que Mr Paoli précise que le règlement de la journée se fait jusqu'à 21H et qu'après ce sont des heures en plus.

Ce à quoi, Mr Combe informe que le lendemain la compétition s'est terminée à 18H00 mais que la journée est quand même payée complètement.

Pour exemple, Mr Allary, Arbitre Régional des Bouches du Rhône,

Le Président du comité rappelle que des remontées ont été faite quant à des problème lors du championnat à Laragne, et on y reviendra, qu'un arbitre national n'a pas su gérer, ce qui explique le mécontentement dû à cette note de frais.

Le comité paiera ces notes de frais mais ne comprends pas sur quelles bases se pose la commission d'arbitrage quant aux tarifs à appliquer.

Pour rappel, les délégués sont juste compensés de leurs frais de déplacement, et en aucun cas payés pour la journée de travail qui pourtant est tout aussi voire plus longue que celle des arbitres au vu des préparatifs et des démarches administratives que les championnats entraînent.

Mr Combe demande qu'une grille exacte ou un forfait soit établie et proposée au Comité Directeur pour que ces discussions sur les frais d'arbitrages qui n'ont de cesse de changer soient enfin fixés, même si le corps arbitral estime valoir 90€ la journée, le comité s'alignera et qu'il n'y a aucun problème pour régler si le travail est fait, mais il faut le fixer une fois pour toute.

14. Forfait Qualificatif Régional Triplette Jeu-Provençal 2023.

A Briançon s'est déroulé le championnat départemental 3x3 Jeu-Provençal, le comité a qualifié 3 équipes au championnat de France et 2 équipes au qualificatif régional de Dignes (04).

Le perdant des demi-finales était qualifié d'office au qualificatif régional et les quarts de finaliste ont rejoué 2 parties supplémentaires pour la deuxième place disponible.

Une équipe perdante des demi-finales, qualifiée d'office au qualificatif régional, a annoncé qu'elle n'irait pas à cette compétition pour cause d'indisponibilité à cette date.

Mal grès la volonté de certains élus régionaux de ne pas remplacer les forfaits qui ont lieux pour les qualificatifs régionaux, il en revient aux comités départementaux de choisir le remplacement ou non d'une équipe déclarée forfait et d'engager ou non des procédures en fonction de la politique du département en vigueur.

L'objectif principal de cette compétition étant le championnat de France, il n'y a aucune raison pour que le forfait au qualificatif régional ne soit pas remplacé. Aucune sanction ne seront prise pour l'équipe forfait.

Remplacement voté pour à l'unanimité

15. Répartition Délégation Championnat de France 2023. (Annexe 2)

Le CD05 n'ayant pas de délégués disponibles pour le CDF 3x3 JP, nous proposerons à des membres du bureau des clubs concernés d'être l'accompagnant de leurs équipes respectives.

16. Championnat de France Doublettes Jeu-Provençal 2023 à Briançon.

Les championnats départementaux et régionaux étant maintenant terminés, le club de Briançon Serre Chevalier va se pencher sur la préparation du CDF 2x2 JP.

Mme VEROLA de la commission des CDF FFPJP à profité de son séjour à Briançon lors des qualificatifs régionaux pour faire le tour du site. Une visio va être mis en place le temps de tout mettre en place si des difficultés venaient à survenir.

17. Questions diverses.

Q. M.F.Istria : Des questions sur le calendrier inexistant du 05 me sont souvent posée...

R. G.Carpentier : Le calendrier des compétitions officielle a été publié en début d'année avec les concours que les clubs ont déclarés, malheureusement les clubs ne déclarent pas au comité les concours organisés en amont. Sans cela, nous ne pouvons publier le calendrier des seules compétitions organisées par le comité

Q. P.Amiot : On me rapporte souvent que les résultats des championnats départementaux ne sont pas mis à jour rapidement

R. M.F.Istria : Il faut bien que tout le monde comprenne que quand un délégué fini d'un week-end de bénévolat et qu'il doit se taper 1 à 2 heures de routes, la dernière chose à laquelle on pense c'est de publier les résultats...

Guillaume Carpentier-Combe
Secrétaire Général CD05 FFPJP

Cyril Combe
Président du CD05 FFPJP

